



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Cornillon-Confoux, convoqué le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON.

Présents : Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Annick DE MONTANDON, Marc RUMELLO, Jacqueline HERVY, Martine BUENO-GELEY, Alain LE BALLEUR, Isabelle GERARDOT, Emma DOSSETTO, Francine CHIAPELLO, Aurélie FOURNIER, Thibault GALAT-CAMERINI

Excusés : Georges LOUVARD, Bertrand THEVENOT, Antoine COLOMB

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 0

Nombre d'excusés : 3

Nombre de votants : 12

Emma Dossetto a été désigné secrétaire de séance et Laura Da Silva auxiliaire.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate le quorum.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne Emma Dossetto secrétaire de séance et Laura Da Silva auxiliaire

Le Maire expose la réorganisation des services administratifs de la Mairie suite au départ précipité du Secrétaire Général, M. Anthony BELIN, le 8 décembre dernier.

Un recrutement a été fait et le nouveau secrétaire général prendra ses fonctions au sein de la commune dans 3 mois.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des agents, ainsi que les élus pour leurs réactivités et leurs implications dans le bon fonctionnement des services.

Concernant la partie financière, le Maire tient à préciser que les salaires (environ 900 000€), ne sont pas couverts par les impôts locaux (environ 500 000€).

Afin de pallier à ce manque, le Maire met un point d'honneur à rechercher des subventions auprès des différentes institutions pour mener à bien les différents projets sans impacter le budget de la commune.

Le Maire précise que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 17 janvier 2026, à 11h00 dans la salle de l'Oppidum.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2025

Aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 octobre 2025.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL DANS LE CADRE DES TRAVAUX REHABILITATION DU GARAGE DESCHAMPS EN LOCAL COMMERCIAL

Rapporteur : Daniel Gagnon

Dans une logique de revitalisation du centre ancien et de soutien aux services de proximité, la commune souhaite réhabiliter le garage DESCHAMPS afin d'y accueillir une activité économique et commerciale répondant aux besoins des habitants tout en valorisant le patrimoine local.

Par cette opération, la commune de Cornillon-Confoux entend :

- Réhabiliter un patrimoine communal dégradé,
- Créer un pôle commercial de proximité,
- Favoriser la revitalisation du centre-bourg,
- Contribuer à la transition écologique et à la cohésion territoriale.

Ce projet dont le coût prévisionnel des travaux (reprise des façades, du plancher et de la toiture) est estimé, sur la base de devis, à 148 630 € HT soit 178 356 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<i>Montant total H.T. du projet (100 %) :</i>	148 630, 00 €
<i>Etat /DSIL ou DETR (70 %) :</i>	104 041, 00 €
<i>Autofinancement Communal H.T. (30 %) :</i>	44 589, 00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : octobre 2026

Le Maire signale que les dossiers de demande de subvention auprès de la Région, du Département et de la Métropole sont déjà faits.

Mme DE MONTANDON souhaite connaître le coût total des travaux.

Monsieur le Maire estime les travaux pour un montant environnant les 300 000€.

Mme HERVY demande si les entreprises sont déjà désignées pour les travaux mentionnés.

Le Maire explique que des devis ont été faits mais que le choix des prestataires n'est pas arrêté.

Le Maire souhaite préciser que l'achat du bâtiment a été fait il y a quelques années à des fins commerciales, pour redynamiser le village.

Jusqu'à ce jour, il n'y avait aucune proposition qui correspondait au projet. Il y a peu, la propriétaire du Tabac-Presse de l'Oratoire a proposé de délocaliser son commerce Tabac-Presse pour développer son activité en ajoutant de l'épicerie, de la boulangerie avec du pain frais et un glacier. Pour rappel, les murs du Tabac-Presse actuel n'appartiennent pas à la commune.

L'autorisation de déplacement du tabac-presse a déjà été acceptée par les services compétents.

La commune s'engage à refaire la toiture, les façades, les menuiseries, un plancher et la gérante de l'établissement aura à sa charge les travaux intérieurs (plomberie, électricité, l'aménagement etc...) et une terrasse.

Ce projet apportera un plus pour les habitants et l'attractivité du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 148 630 € HT ;
- Approuve le plan de financement exposé ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL mentionné dans le plan de financement ;
- Charge le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Rapporteur : Daniel Gagnon

Comme chaque année, il est proposé d'autoriser l'exécutif communal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le nouvel exercice dans l'attente du vote du budget, et ce, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice précédent pour chaque article :

Chapitre	Budget 2025	Crédits 2026
16	10 000 €	2 500 €
20	160 000 €	40 000 €
204	150 000 €	37 500 €
21	3 178 461,70 €	794 615,43 €
23	200 000 €	50 000 €
458101	80 000 €	20 000 €
45412	50 000.00 €	12 500.00 €

Le Maire précise que le Chapitre 21 correspond au budget 2025 qui était prévu pour les travaux de l'école.

Le crédit 2026 de ce chapitre est le restant à payer sur le 1^{er} trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- A compter du 1^{er} janvier 2026, autorise le Maire et ses adjoints ou agents délégués à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur 2026 jusqu'au vote du budget primitif, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 modifié pour chaque article

5. Décisions du Maire

19/11/25	Demande de subvention ETAT_DETRE - garage Deschamps
19/11/25	Demande de subvention Métropole - garage Deschamps
19/11/25	Demande de subvention Région Sud - Nos communes d'abord - garage Deschamps
19/11/25	Demande de subvention ETAT_DSIL- garage Deschamps
19/11/25	Demande de subvention CD 13 - garage Deschamps façades
17/12/25	Annulation Décision 42 et 49 Demande de subvention CD 13 - garage Deschamps
17/12/25	Demande de subvention CD 13_FDAL_garage Deschamps

6. Questions diverses

Le Maire signale qu'il a déjà commencé à travailler sur le budget 2026 et qu'il peut d'ores et déjà dire qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux malgré l'augmentation de la masse salariale suite aux augmentations et aux primes versées aux agents.

La séance est levée à 19h31.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au contrôle de légalité et de leur publication

Le secrétaire de séance
Emma DOSSETTO



Le président de séance
Daniel GAGNON

